

# E FOOT 38



Procès Verbal  
N° 433



## SAISON 2018-2019



*Journal officiel  
du District de l'Isère de Football*



**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

# Table des Matières

## Cette Semaine :

<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMISSION D'APPEL .....</b>	<b>8</b>
<b>COMMISSION DES ARBITRES .....</b>	<b>8</b>
<b>COMMISSION F.M.I. ....</b>	<b>13</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION .....</b>	<b>15</b>
<b>COMMISSION FEMININES .....</b>	<b>16</b>
<b>COMMISSION FOOT ENTREPRISE .....</b>	<b>18</b>
<b>COMMISSION FUTSAL .....</b>	<b>19</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS .....</b>	<b>21</b>
<b>COMMISSION SPORTIVE ET COUPES .....</b>	<b>24</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS .....</b>	<b>25</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE .....</b>	<b>26</b>

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE  
SECRETARIAT  
TRESORIER  
APPEL  
ARBITRES  
DISCIPLINE  
TERRAINS  
FEMININES  
ENTREPRISES-FUTSAL  
REGLEMENTS  
SPORTIVE  
STATUT DE L'ARBITRAGE  
TECHNIQUE

04 76 26 87 70  
04 76 26 82 90  
04 76 26 82 92  
04 76 26 87 72  
04 76 26 82 94  
04 76 26 82 97  
04 76 26 82 95  
04 76 26 87 73  
04 76 26 87 74  
04 76 26 82 96  
04 76 26 87 71  
04 76 26 87 75  
04 76 26 82 99

## NOS PARTENAIRES



**SUD RHÔNE ALPES**  
Toute une banque  
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr) / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

**CAEC**  
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES  
04 76 72 33 88  
[caec-chauffage-climatisation.com](http://caec-chauffage-climatisation.com)



bonne impression  
La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**  
BUSINESS



**Banque Alimentaire**  
de l'Isère

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 16 AVRIL 2019

## VŒUX ET QUESTIONS DES CLUBS

**L'Assemblée Générale d'Été du District aura lieu le 21 juin 2019.**

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **10 mai au plus tard**.

## PROPOSITION MÉDAILLE DISTRICT 2019

**Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.**

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT**.

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 26 AVRIL** délai de rigueur.

**CLIQUEZ CI-APRES pour accéder au formulaire : <https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-district-2019/>**

## COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

## CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.



## BONS DE FORMATION

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

**Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.**

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.**

**Date butoir dernier jour de la formation.**

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif  - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants)  - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre  Frais pédagogiques 90 €  IR2F en charge de la gestion administrative  Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

## TRESORERIE DISTRICT RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

**Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.**

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (CLUBS DÉBITEURS DE PLUS DE 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

54020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
582472 AC MISTRAL  
552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
611693 ENERGIE SPORT

## LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 AVRIL 2019 (CLUBS DÉBITEURS DE PLUS DE 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 01/04/2019](#)

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2019.

524603 UO PORTUGAL  
533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)  
536259 ST MAURICE L'EXIL  
536260 CHARVIEU FC

## TRESORERIE LIGUE

En application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 20 mars 2019 (relevé 03).

512530 F.C. CHIRENS  
520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE  
525338 U.S. VIZILLOISE  
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON  
534738 AM.S. DE CHEYSSIEU  
541917 F.C. D'ANTHON  
544257 VETERANS F.C. SILLANS  
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX  
553080 TURCS A MOIRANS  
553399 AS CREMIEU  
554434 FC ROCHETOIRIN  
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE  
564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN  
564092 GRENOBLE FUTSAL  
581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE

581082 F. CL. DE BREZINS  
581943 A. S. TURQUOISE  
581958 A.S. SUSVILLE MATHEYSINE  
582106 EYZIN SAINT SORLIN F. C.  
582472 A. CLUB MISTRAL  
582501 LA GRINTA  
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN  
590490 MARTINEROIS DE FUTSAL  
609367 C.O.S. CATERPILLAR GR  
611693 GRENOBLE ENERGIE SPO  
615032 LES METROPOLITAINS  
663904 AS INTER-ENTR DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
682488 A.T.S.C.A.F ISERE  
863936 BRAGA SPORTING CLUB



# L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 433

**JEUDI 18 AVRIL 2019**

## FORFAIT GENERAL SENIORS

**Du 12 Avril 2019**

**Amende 90 €**

UNIFOOT D5

## FORFAIT JOURNEE

**Du 13 et 14 Avril 2019**

**Amende 32 €**

CLAIX D3  
COTE ST ANDRE D4  
DOLOMIEU D5  
VALONDRAS D6  
HAUTE TARENTEISE FEMA11  
SASSENAGE U15D3  
SASSENAGE U13D3  
ST MARTIN URIAGE U13D4

## FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOTA8

**Du 14 Avril 2019**

**Amende 32 €**

DEUX ROCHERS CP FEM AM A8  
DEUX ROCHERS CP FEM U15A8

## FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U19

**Du 13 Avril 2019**

**Amende 140 €**

ABBAYE CI U19 REP

## NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

**Du 12 au 14 Avril 2019**

**Amende 11 €**

CROSSEY U13D4  
BOURBRE CI FEMA8  
2 ROCHERS CP SENA8ENT  
RCA FUTSAL FUTD1

## FMI NON RETOURNEE

**Du 13 et 14 Avril 2019**

**Amende 75 €**

CHANPAGNIER D6  
SASSENAGE U15D3

## FM NON RETOURNEE

**Du 1° au 6 Avril 2019**

**Amende 75 €**

BELLEDONNE MEYLAN ENTA11  
CROLLES FUTD2

## NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

**Journée 7**

**Amende 25 €**

SEYSSINET D1 A  
ST MARTIN D'HERES D1 A  
BOURGOIN J 1 D1 B  
BOURGOIN J 2 D2 F  
UNIFOOT D2 F

## NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

**Journée 8**

**Amende 25 €**

ST MARTIN D'HERES D1 A  
GRESIVAUDAN D2 B  
TOUR ST CLAIR 2 D2 D  
CVL 38 D2 E  
ESTRABLIN D2 F

## **RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES**

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:tresorier@isere.fff.fr">tresorier@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

**Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

## CORRESPONDANCES

### TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

**DISCIPLINE :** MASIA P. – VAZ F. – GIROUD R. – AVETTAND J. – DOMARIN – HAGLI G. – CROCOMBETTE D (FC 4 MONTAGNES) – LUORO M. – LAPART M. – DARTOIS V. – DOMARIN – BOUSSOUF H. – CUSANNO S. – GR FURE ISERE – NOBILE A. – GIROUD M. – PICARD B. – EYBENS – DUTOUR L. – US CHATTE – MOULLEF Y. – SAINT FORT R. – MORE C. – TOUIOUAR A. – ZIEGLER B. – BOUSSOUF H. – REMLI A. – BOUSSOUF N. – LANGLOIS J. – ABBOU K.

**APPEL:** SASSENAGE – LAURAFoot (2)

**REGLEMENTS :** US CHATTE – SASSENAGE – ST MARTIN URIAGE (SIMONEAU J) – GR FURE ISERE – AREGUIAN P. – LAURAFoot – CROLLES – ST SIMEON DE BRESSIEUX – BEAUVOIR – MOS 3R – MEDJI M. – LAURAFoot – NOURREDINE B.



## COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16H

### REUNION DU MARDI 16/04/2019

Président : H. GIROUD-GARAMPON.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, M. VACHETTA, H. COBAN, R. NODAM, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.

### CONVOICATIONS

**DOSSIER N°34** : Appel du club de SASSENAGE en date du **10/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 04/04/2019.

**Match : SASSENAGE / SEYSSINS – U15- D2 Poule B** du 16/03/2019.

**Sur la sanction suivante**: Pour l'équipe : Match perdu par pénalité pour non-respect des règlements.

**L'audition aura lieu le mardi 30/04/2019 à 18H00.**

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

Le Président de séance  
Hervé GIROUD GARAMPON

Le Secrétaire  
André SECCO

## COMMISSION DES ARBITRES

### PERMANENCE DU MARDI 16 AVRIL 2019

PRESIDENT : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : - A AMARI – J CHARLES - U COBAN.

#### **RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS**

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

#### **RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS**

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

**La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse :**

[discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

### **Rappels FMI :**

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.**

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

**Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :**

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

**Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :**

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

### **RAPPELS**

**Observations obligatoires :** les arbitres de catégorie AA, D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs des jeunes qui est Arnaud MAREY.

**Consultations des désignations :** tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

**Indisponibilités :** toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités). Les absences de dernière minute signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

**Procédure de remplacement :** lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres **doivent eux même faire le remplacement** en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacés et remplaçants, (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés.

## **RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES**

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.



## RAPPEL INFORMATION CDA :

De nombreuses personnes recontactent les anciens membres de la commission des arbitres à tort. Nous vous transmettons à nouveau ci-dessous le tableau de l'actuelle CDA avec les attributions pour la saison 2018-2019.

### COMMISSION DES ARBITRES 2018-2019

MEMBRES DU BUREAU DE LA C.D.A			
	<b>NOM Prénom (Fonction)</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Mail</b>
1	<b>METE Orhan</b> Président de la CDA Responsable organisation des évènements CDA	07 83 93 27 86	orhanmete1975@gmail.com
2	<b>MAREY Arnaud</b> Vice-Président délégué Désignation arbitres D1-D2-D3 et AA	06 17 14 62 03	designations38@gmail.com
3	<b>SABATINO Joseph</b> Vice-président Responsable rédaction PV, statuts Représentant à la Commission de discipline	06 82 40 62 73	sabatino.joseph@bbox.fr
4	<b>CHARLES Jacques</b> Secrétariat CDA Désignation des observateurs	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
5	<b>AMARI Abdelkader</b> Désignation des arbitres D4-D5 et Féminines	06 69 63 82 41	designations38@gmail.com
6	<b>CUSANNO Stéphane</b> Désignation TJAD-JAD-U19 D3	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
7	<b>PEREIRA Emerik</b> Adjoint aux désignations TJAD-JAD-U19 D3	06 32 70 89 73	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
8	<b>COBAN Huseyin</b> Commission d'appel Secrétariat administratif et enquêtes	06 79 74 75 77	hey38130@msn.com
9	<b>NASRI Riad</b> Désignations futsal et foot entreprise	06 21 62 45 26	<a href="mailto:riadnasri.polebatterie38@orange.fr">riadnasri.polebatterie38@orange.fr</a>
10	<b>BARENTON Edgar</b> Suivi administratif des arbitres (observations, notes questionnaires...)	07 86 49 43 90	edgar.barenton@gmail.com
11	<b>SABRI Karim</b> Membre non-arbitre	06 14 99 02 26	ksabri4@laposte.net
12	<b>COURTIEU Patrick</b> Responsable pôle formation en lien avec ETDA	06 14 59 04 25	<a href="mailto:patrick.courtieu@orange.fr">patrick.courtieu@orange.fr</a>
13	<b>BROTONS Nicolas</b> CTDA (voix consultative)	06 95 14 29 38	nicolas.brottons@isere.fff.fr

**CARNET ROSE** : félicitations à la maman et à l'arbitre Thomas DOUSSON pour la naissance de leur petite fille.

## **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes, pris note, transmis au responsable concerné.

Rapport de délégation de Mr CICERON Fabien, pris note.

## **RÉSERVE TECHNIQUE DU 07/04/2019**

Réserve technique déposée par Vallée de l'Hien Match : MOS3R 3 contre FC Vallée de l'Hien 1 (D3 poule D) Date et heure : dimanche 7/04/2019 à 13h Intitulé de la réserve « Je viens par la présente confirmer la réserve technique émise lors du match cité en objet. Pour information je vous joins la photo de la réclamation transcrite sur papier libre car l'arbitre n'a pas pu (ou pas su) l'inscrire sur la tablette. » Jean-Claude BOITON, Vice-président FCVH38.

Nature du jugement Après étude des pièces versées au dossier la section lois du jeu de la CDA jugeant en première instance, Recevabilité Attendu que la réserve a été déposée par le club de FC Vallée de l'Hien à la mi-temps de la rencontre, Attendu dès lors que la réserve n'a pas été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux, à savoir dans le cas présent, avant la reprise du jeu consécutive à l'arrêt momentané de la rencontre, En l'espèce, cette réserve a été déposée à la mi-temps du match alors que la décision portait sur l'arrêt du match à la 42ème minute de jeu. Ce dernier a repris après une interruption importante consécutive à une blessure grave d'un joueur ayant entraîné l'intervention des secours. Attendu que la réserve technique aurait dû être inscrite par l'arbitre sur la FMI (et non le capitaine) à l'issue du match en présence du capitaine plaignant, du capitaine adverse, de l'arbitre assistant bénévole du club de MOS3R avec 4 signatures dont celle du capitaine réclamant et non du dirigeant, Attendu que sur le fond, le délai des 45 minutes n'est prévu par le législateur qu'en cas de conditions climatiques et d'éclairage insuffisant ou néant. En l'espèce, le cas des blessures ne rentre pas dans ce cadre ; Décision L'arbitre était fondé à reprendre le match et la section Lois du jeu de la CDA déclare la réserve irrecevable, confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District de l'Isère compétente pour homologation du résultat.

Le Président,  
Orhan METE

Le secrétaire de séance,  
Arnaud MAREY

« Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.»

## **COURRIERS CLUBS :**

AS CEA FOOT 38 : suite aux problèmes rencontrés, demande un rendez-vous au président de la Commission Foot Entreprise et un responsable de la Commission des Arbitres, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

CS MIRIBEL LES ECHELLES : relance demande arbitre match catégorie séniors D5 PC ES BIZONNES – CS MIRIBEL 2 du 14/04/2019. Transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

US REVENTINOISE : relance demande arbitre match catégorie séniors D5 P E REVENTIN 3- US THODURE du 14/04/2019 .Transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.



FC CHARVIEU CHAVAGNEUX : rapport de match U19, CESSIEU – CHARVIEU- CHAVAGNEUX du 06/04/2019, pris note, concerne la commission de Discipline du district

AC SEYSSINET PARISET : courrier rectificatif concernant les indemnités d'arbitre, transmis au responsable concerné.

CASSOLARDS PASSAGEOIS : courrier concernant les problèmes avec l'arbitre du match pour le contrôle et l'inscription des informations sur la FMI à la fin de la rencontre. Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

OC EYBENS : report du match U15 D3PC : EYBENS 4 – FC MISTRAL pour jouer en semaine avec l'information à l'arbitre du match, pris note.

CS NIVOLAS VERMELLE : absence de l'arbitre du match U15 D3 : CSNV2- VALLEE -BLEUE, celui-ci a envoyé un SMS en disant que suite à un décès dans son entourage il était indisponible, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

## COURRIERS ARBITRES :

BRANCO Cyprien : courrier de démission, remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

BEN HAMADI Hamza : demande pour la saison 2019-2020 de réintégrer l'arbitrage au sein de notre district, étant arbitre tunisien et en France dans notre région pour ses études, voudrait continuer à arbitrer en district, Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

BOUJA Najib : nous signale l'absence des équipes lors de son déplacement à Moirans pour son match FUTSAL : MOIRANS RCA2 – FC VOIRONNAIS.

Donc pas de règlement pour les frais kilométriques ( $64 \times 0.79 = 50.56$  €) de la part des 2 clubs. Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

GUIRADO-PATRICO Nathan : courrier concernant l'absence de un arbitre assistant lors du match de coupe MICHELET U17 : SEYSSINS –LA MURETTE du 13/04/2019, transmis au responsable concerné pour enquête.

BOUTALEB Mohamed : certificat médical pour indisponibilité de 1 mois, transmis au responsable concerné.

## ATTENTION

**L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES**

**TES SUR LA TOUCHE**

**LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



# COMMISSION F.M.I.

## RÉUNION COMMISSION DU 16 AVRIL 2019

**Président** : Mr MALLET

**Présents** : MM. BOULORD, MONTMAYEUR, GIROUD GARAMPON

### IMPORTANT :

Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.

Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en **cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison**, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

*Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette*

*Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant)*

### COURRIER

Club de CHAMPAGNIER : Pour rappel, comme indiqué dans tous les PV, la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

### FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE



Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

**RAPPEL** : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

**Article 139bis** : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant



## COMMISSION DELEGATIONS

### REUNION DU MARDI 16 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

**MEMBRES** : MM.HESNI MOHAMMED, MONTMAYEUR MARC

**EXCUSE** : BOULORD JEAN-MARC

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : delegations@isere.fff.fr

**La Commission présente ses très sincères condoléances à Nicolas Durand, délégué du District suite au décès de sa maman.**

#### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

#### MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

#### COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

#### DESIGNATIONS :

##### Samedi 20 Avril 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère Reserve	DOMARIN AS2	ASIEG 2	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Reserve	ST MARTIN D'HERES 2	CREYS-MORESTEL US2	DURAND Nicolas	Frais aux 2 Clubs
Challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ	MURETTE US2	SURE FC	GIROUD GARAMPON Hervé	Frais aux 2 Clubs
U19 D2	MISTRAL GRENOBLE	SAINT MARTIN D'HERES	BOUZIT Nassim	Frais aux 2 Clubs
U19 D2 Poule B	SAINT ANDRE LE GAZ	NIVOLAS	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs

**Dimanche 21 Avril 2019**

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère Senior F. MARCHIOL	PONTCHARRA AS	RUY MONTCEAU US	BENZEGHIBA Tofik	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Senior F MARCHIOL	VAREZE FC	DOMARIN AS	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Senior F MARCHIOL	GRESIVAUDAN AS	ST ANDRE LE GAZ AS	DUTCKOWSKI Yohan	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Senior F MARCHIOL	ESTRABLIN	CREYS-MORESTEL US	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Reserve	VOREPPE 2	CHARVIEU CHAV FC3	AVETTAND Julien	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère Reserve	DEUX ROCHERS FC 2	ARTAS CHARANTONNAY2	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
Challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ	NOYAREY	GIERES US2	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
Challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ	U O Portugal SMH	RIVES	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
Challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	TUNISIENS S M H	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
D1 FEMININE	ESTRABLIN	VEZERONCE	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais aux 2 Clubs

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## RÉUNION COMMISSION DU 16 AVRIL 2019

**Président** M. MALLET

**Présents** : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT

### COURRIER

Arbitre : S Cusanno

Clubs : Cassolard, Groupement Fure Isère

Club de ST Siméon de Bressieux : Les décisions des arbitres sont prises au cas par cas lors de leurs rencontres, les arbitres doivent appliquer les mêmes consignes et les mêmes sanctions sans discrimination envers un club ou un joueur

Courrier de Mme GINIER-GILLET le district n'a pas vocation à s'immiscer dans la gestion des clubs



## CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note à tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F :

La fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

## RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 432 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

## BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 433 sur le site du District de l'Isère Football

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

### Listes non reçues

Ascol; Bizones; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Les Avenières; Noyarey; Quatre Montagnes; Saint Casien; Saint Maurice l'Exil; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

---

## COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 16 / 04 / 2019

**Président** : Jacques Issartel

**Présent** : Thierry Truwant

Boîte mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

**COURRIERS** : 2 ROCHERS, SUD ISERE, ISLE D'ABEAU, NORD DAUPHINE, VALLEE DU GUIERS, BOURBRE, HAUTE TARENTEISE, VEZERONCE HUERT

### ARBITRAGE AU FEMININ

Suite au succès du stage d'Autrans, la ligue organise un nouveau stage exclusivement féminin à Andrézieux du 24 au 26 avril en pension complète (Pris en charge avec les bons de formation)

Petit rappel, au statut de l'arbitrage pour toute nouvelle arbitre féminine, vous avez le droit à 1 muté supplémentaire (dans les conditions fixées à l'article 45 du statut de l'arbitrage ligue)

### INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 15 mai

Les joueuses ainsi que les entraîneurs sont concernés par cette réunion

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général

### REUNION PLENIERE

La Réunion plénière aura lieu le jeudi 20 juin à 19 h15, au district. Présence obligatoire

### COMMISSION FEMININE ELARGIE

Prochaine réunion le 13 mai au district

### RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boîte mail de la commission féminine **Et non la sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

### CHAMPIONNAT A 11

D 1

Suite à des problèmes de calendrier, il est fort dommage que la rencontre VEZERONCE HUERT – HAUTE TARENTOISE n'ait pas été jouée et que l'une des 2 équipes ait dû déclarer forfait

### COUPE DE L'AMITIE / ISERE A 8

½ finale le 12 mai

Tirage le 3 mai à 19 h au district

### COUPE U18 F

½ Finale le 11 Mai à VOIRON

Tirage le 3 mai au district à 19 h

### COUPE U15 F

4<sup>ème</sup> tour le 11 Mai à VOIRON

Le Président J. Issartel

06 34 87 23 55



## COMMISSION FOOT ENTREPRISE

### REUNION DU MARDI 16 AVRIL 2019

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

#### CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise :

[foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

**196. St-Martin d'Uriage** : noté (match vs Deux Rochers 1).

**197. Air Liquide** : noté (report match vs Air Liquide).

**198. USVO Grenoble** : noté (match vs Deux Rochers 1).

Accords. Match à jouer avant le 16/05/2019.

#### DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - RAPPEL

Pour bénéficier de la dotation FFF (500 € d'équipements) : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

#### MEDAILLES DE DISTRICT

Pour récompenser un membre bénévole de votre club : pour lui permettre d'être honoré(e) de la médaille du District. Formulaire à renvoyer avant le 26/04/2019, délai de rigueur (lien sur le site du District : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf>),

#### NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

**Terrain** : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

**Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45** : extinction des lumières terrains. **22h00** : extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

**Arbitre** : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement l'arbitre désigné et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

**Règlements** : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter Mr **Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

**Licences** : Contrôle des licences via l'application « Foot-clubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

**Saisie des résultats** : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (intempéries ou autre motif), saisir impérativement « **match non joué** ». Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer leurs matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.

**Trésorerie** : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

**Correspondants équipe** : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

#### COUPES DE L'ISERE, FINALES

Les finales des coupes de l'Isère **Foot Entreprise à 11** et **Senior à 8 et Entreprise** auront lieu les **vendredis 17/05/2019 et 24/05/2019** à Champ-sur-Drac, au stade René Perrouault.

- **Finale coupe Entreprise à 11** : vendredi 17/05/2019 à 20h45.

- **Finale coupe René Laffond (repêchage Entreprise à 11)** : vendredi 24/05/2019 à 20h45.

- **Finale coupe Senior à 8 et Entreprise** : vendredi 24/05/2019 à 19h15.

- **Finale coupe repêchage Senior à 8 et Entreprise** : vendredi 17/05/2019 à 19h15.

#### COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 - 1/2 FINALES

*Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**IDF2. GSE – CEA 2 Grenoble.**

Lundi 06/05/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

#### CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**RJ15. ASPTT 3 Sifac – CEA 2 Grenoble.**

Mardi 23/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

**RJ12. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.**

Lundi 29/04/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.



**RJ14. CEA 2 Grenoble – CD Varcès.**

Lundi 29/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

**J15. CEA 1 ST – Belledonne.**

Lundi 29/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

**J15. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.**

Lundi 29/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

**Exempt (29/04/2019) : GSE.**

**J16. CD Varcès – ASPTT 2 ST.**

Lundi 06/05/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

**J16. Belledonne – Air Liquide.**

Lundi 06/05/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

**J16. ASPTT 1 La Poste – CEA 1 ST.**

Lundi 06/05/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

**Exempt (06/05/2019) : ASPTT 3 Sifac.**

**Matches Lundi 13/05/2019**

RJ16. CEA 2 Grenoble – GSE.

AJ18. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

**CHAMPIONNAT SENIOR A 8  
ET ENTREPRISE, D1**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Matches en retard**

Dirigeants vous contacter pour rattraper vos matches en retard pendant les vacances pascales (15 au 26/04/2019), et informer la CFE des dates retenues.

**Matches à jouer semaine du 29/04/2019 au 02/05/2019**

**J15. Métropolitains 1 – Villeneuve.**

**J15. St-Martin d'Uriage – Eybens.**

**J15. Deux Rochers 2 – Deux Rochers 1.**

**J15. Jarrie-Champ 1 – USVO Grenoble.**

**Matches à jouer semaine du 06/05/2019 au 09/05/2019**

**J16. USVO Grenoble – St-Martin d'Uriage.**

**J16. St-Martin d'Hères – Jarrie-Champ 1.**

**J16. Eybens – Deux Rochers 1.**

**J16. Villeneuve – Deux Rochers 2.**

**CHAMPIONNAT SENIOR A 8  
ET ENTREPRISE, D2**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Matches en retard**

Dirigeants vous contacter pour rattraper vos matches en retard pendant les vacances pascales (15 au 26/04/2019), et informer la CFE des dates retenues.

**J15. Touvet-Terrasse 2 – Virieu.**

Lundi 29/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**J15. Touvet-Terrasse 1 – Fontaine les Iles.**

Lundi 29/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 29/04/2019 au 02/05/2019**

**J15. St-Paul-de-Varces – Jarrie-Champ 2.**

**J15. Vallée de la Gresse – Fasson.**

**J15. Exempt : Umicore.**

**Matches à jouer semaine du 06/05/2019 au 09/05/2019**

**J16. Fontaine Les Iles – Umicore.**

**J16. Fasson – St-Paul-de-Varces.**

**J16. Virieu – Touvet-Terrasse1.**

**J16. Touvet-Terrasse 2 – Vallée de la Gresse.**

**J16. Exempt : Touvet-Terrasse 3.**

# COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

## REUNION DU MARDI 16 AVRIL 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

**La Commission Futsal rappelle aux clubs  
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous**

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01



## COURRIERS :

Futsal des Géants : Lu et noté.

Pays Voironnais : Lu et noté.

## INFOS :

MONTEES / DESCENTES :

D1 : 1 montée en Ligue et 2 descentes en D2.

D2 : 1 montée en D1.

Sous réserve du championnat de Ligue.

**La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).**

**Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.**

**Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.**

**Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).**

**POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.**

**NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.**

## CHAMPIONNAT FUTSAL D1

11<sup>ème</sup> journée

RCA 2 / Pays Voironnais 2 : Date à définir

12<sup>ème</sup> journée

Pays Voironnais 2 / Mistral Grenoble : le jeudi 25/04/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie)

16<sup>ème</sup> Journée

Mistral Grenoble / RCA 2 : Le vendredi 19/04/19 à 20h30 (Gymnase Ampert - Grenoble)

18<sup>ème</sup> Journée

Futsal des Géants / Vie et Partage : le jeudi 02/05/19 à 20h30 ((gymnase des Saules, Grenoble)

Pays Voironnais 2 / Arbre de Vie : le jeudi 02/05/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie)

## CHAMPIONNAT FUTSAL D2

17<sup>ème</sup> Journée

FO Rivois / Nuxerette Fs 38 : le 29/04/19 à 20h30 (Gymnase SIS Rives)

Pays Voironnais 3 / Crolles FC 3 : Le dimanche 05/05/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie)

RC Virieu F. 2 / OND 1 : Le vendredi 12/04/19 à 20h00 (Halle des Sports, Virieu)

Exempt : Futsal 38 2

## INFORMATIONS DIVERSES :

### FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

**Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€**

# COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

## REUNION DU MARDI 16 AVRIL 2019

**Présent(e)s** : Mme BLANC, MM. ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN, VITTONI

**Absents excusés** : MM. BOULORD, PINEAU, BONO

### COURRIERS

**UNION SPORTIVE CHATTOISE** : Courrier lu et transmis à la commission compétente concernant le non renouvellement du GROUPEMENT FOOT SUD DAUPHINE

**US BEAUVOIR ROYAS** : Possibilité de mettre 3 remplaçants maximum en catégorie vétérans

**M. BECHET Jean Pierre** : courrier lu

### DECISIONS

#### N° 90 : GRESIVAUDAN / F.C. ST QUENTIN FC1 – SENIORS – D3 – POULE A – MATCH DU 14/04/2019.

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 26<sup>ème</sup> minute.

L'équipe de SAINT QUENTIN SUR ISERE s'est trouvée à moins de 8 joueurs.

L'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (8 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité. »

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but) à l'équipe de \_ ST QUENTIN SUR ISERE pour en reporter le bénéfice à l'équipe de GRESIVAUDAN (3 (trois) points, (4) buts).**

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 4 /0

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

#### N°91 : VALLEE GRESSE 4 / CROLLES FC2 – SENIORS – D 4 – POULE A– MATCH DU 14/04/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de F.C. CROLLES pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

##### **1ère partie :**

Considérant ce qui suit :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de VALLEE GRESSE évoluant en R2, POULE E, en D1 et en D2, poule B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District

1 joueur à 14 matchs, 2 joueurs à 6 matchs.

**Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



## N°92 : ST ANDRE LE GAZ 2 / MOS3 R – SENIORS – D3 – POULE D – MATCH DU 14/042019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **MOS3R** pour la dire recevable : Joueurs brulés.

### **1ère partie :**

Considérant ce qui suit :

Après vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de **SAINT ANDRE LE GAZ** évoluant en D1, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 15 matchs, 2 joueurs à 16 matchs.

**Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## N° 93 : BATIE MONTGASCON 1 / ST SIMEON DE BRESSIEUX 1 – SENIORS – D4 – POULE D – MATCH DU 14/04/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **SAINT SIMEON DE BRESSIEUX** pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit :

Après vérification de la feuille du match cité en référence, il s'avère que 6 joueurs du club de **BATIE MONTGASCON** possèdent une licence avec cachet mutation.

Considérant le P.V. n° 378 de la commission statut de l'arbitrage du 1<sup>er</sup> mars 2018 : « *Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 3<sup>ème</sup> année d'infraction. Zéro (0) muté autorisé saison 2018/2019.* »

Considérant que sur la feuille du match figure au moins un joueur muté.

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de LA BATIE MONTGASCON (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de SAINT SIMEON DE BRESSIEUX (trois (3) points, 1 (un) but).**

Le club de **SAINT SIMEON DE BRESSIEUX** est crédité des frais de dossier.

Le club de **LA BATIE MONTGASCON** est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## N° 94: GROUPEMENT FURE ISERE / SASSENAGE 1 – U19 – D2 –POULE B – MATCH DU 13/04/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **GROUPEMENT FURE ISERE** pour la dire recevable : (joueurs mutés)

Considérant ce qui suit :

Après vérification de la feuille du match cité en référence, il s'avère que 6 joueurs du club de **SASSENAGE** possèdent une licence avec cachet mutation.

Considérant l'article 30 des règlements généraux du District Isère football (joueurs mutés) :« *Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux (nouveau texte) »*

**Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## TRESORERIE DISTRICT

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

**17-4 – Situation du Club en début de saison :** Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

**Date d'émission du relevé le 04/06/2018**

**Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.**

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
582472 AC MISTRAL  
552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE  
581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
611693 ENERGIE SPORT

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 AVRIL 2019 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Date d'émission du relevé le 01/04/2019**

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Avril 2019.**

524603 UO PORTUGAL  
533035 VILLENEUVE AJAT (sous réserve d'encaissement)  
536259 ST MAURICE L'EXIL  
536260 CHARVIEU FC

## TRESORERIE LIGUE

**En application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 20 mars 2019 (relevé 03).**

512530 F.C. CHIRENS	581082 F. CL. DE BREZINS
520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE	581943 A. S. TURQUOISE
525338 U.S. VIZILLOISE	581958 A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON	582106 EYZIN SAINT SORLIN F. C.
534738 AM.S. DE CHEYSSIEU	582472 A. CLUB MISTRAL
541917 F.C. D'ANTHON	582501 LA GRINTA
544257 VETERANS F.C. SILLANS	582776 FOOTBALL CLUB AGNIN
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX	590490 MARTINEROIS DE FUTSAL
553080 TURCS A MOIRANS	609367 C.O.S.CATERPILLAR GR
553399 AS CREMIEU	611693 GRENOBLE ENERGIE SPO
554434 FC ROCHETOIRIN	615032 LES METROPOLITAINS
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE	663904 AS INTER-ENTR DU GRESIVAUDAN
564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN	681566 PLANET PHONE 38
564092 GRENOBLE FUTSAL	682488 A.T.S.C.A.F ISERE
581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE	863936 BRAGA SPORTING CLUB

SECRETAIRE BLANC Aline

## COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 16 AVRIL 2019

**Présents** : L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Marchal / C. Maugiron / A. Remli

**Excusé(s)** : A. Brault / B. Buosi / D. Guillard

Adresse mail de la commission : [sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

**Le tirage au sort des demi-finales des coupes de l'Isère aura lieu le 3 Mai à 19h00 au District de l'Isère de Football à Sassenage**

**Les clubs qualifiés sont cordialement invités**

### U15 A 8

#### Poule A :

IZEAUX/MOIRANS est reprogrammé au 11 mai 2019.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

### U15 A 11

**Courrier** : EYBENS lu et noté.

#### D2 : Poule B :

J8 QUATRE MONTAGNES /SASSENAGE du 20 avril est reporté au 27 avril.

#### Coupe PIERRE DUBOIS :

le match SEYSSINS 1 / BARMES NORD ISERE1 est inversé et devient BARMES NORD ISERE1 / SEYSSINS 1 pour raison de 2 niveaux d'écart entre les deux équipes.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

### U17

#### D1 :

L'appel en ligue pour le match Eybens 2 - Bourgoin 2 ayant été décalé du 23 au 30 Avril, la rencontre ne pourra pas être jouée le 1° mai comme initialement prévue. Dans le cas où la commission d'appel de la ligue confirme la décision de refaire jouer cette rencontre, celle-ci sera alors programmée le 8 Mai à 15H00



### SENIORS

**D5 : Poule E** : Forfait général UNION NORD ISERE 3

**D6 : Poule A** : La rencontre Champagnier 2 – Susville 2 se jouera le 21 Avril à 15h00

### VETERANS

Nous rappelons que tous les matchs de coupe doivent impérativement se jouer aux dates indiquées dans le calendrier.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

**Les Co-Présidents**  
L.Mazzoleni / F. Agaci

# STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

## PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 26 AVRIL 2019 AU DIMANCHE 28 AVRIL 2019

### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 27 avril 2019  
Match seniors D2  
FC2A/FC BALMES NORD ISERE à 20h00

### STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 27 avril 2019  
Match U13 D4  
AJAT VILLENEUVE 3/  
US ST PAUL DE VARCES 2 à 10h30  
Match U13 D3  
AJAT VILLENEUVE 2/  
ST GEORGES DE COMMIERS à 13h30  
Match U13 D3 AJAT VILLENEUVE/  
FC ECHIROLLES 3 à 13h30  
dimanche 28 avril 2019  
Match seniors D1  
AJAT VILLENEUVE/AS DOMARIN à 15h00

### STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 26 avril 2019  
Match vétérans  
ASIEG/FC2A 2 à 20h00  
samedi 27 avril 2019  
Match U13 D4  
ASIEG/GF38 4 à 13h30

### STADE LESDIGUIERES - TERRAIN HONNEUR (GAZON)

dimanche 28 avril 2019  
Match D2 Féminin  
GF38/ESAP METZ à 15h00

### STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 27 avril 2019  
Match U13 D3  
FC MISTRAL 2/FC SEYSSINS 3 à 13h30  
Match U13 D1  
FC MISTRAL/USVO à 13h30  
Match U19 D2  
FC MISTRAL/ES MANIVAL 2 à 15h30  
dimanche 28 avril 2019  
Match seniors D5  
USVO/ASJF DOMENE 2 à 15h00

### STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 27 avril 2019  
Match U17 D3  
FC2A 2/FC SEYSSINS 2 à 14h00

### STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 27 avril 2019  
Match U13 D4  
FC2A 3/FC ST MARTIN D'HERES 5 à 13h30  
Match U13 D4  
FC2A 2/FC SEYSSINS 4 à 13h30  
Match U13 D2  
FC2A/AC SEYSSINET 2 à 15h00

### STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 27 avril 2019  
Match U13 D4  
US ABBAYE 2/OC EYBENS 7 à 13h30  
Match U13 D2  
US ABBAYE/FC SUD ISERE à 13h30

### STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 27 avril 2019  
Match U13 D2  
GF38 2/FC ECHIROLLES 2 à 10h30  
Match Féminin R1  
GF38 2/F.BOURG EN BRESSE à 19h00  
dimanche 28 avril 2019  
Match U19 R2  
GF38 2/FEUGEROLE DERVAU à 13h00  
Match U17 Nationaux  
GF38/FCO DIJON à 15h00

### STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 27 avril 2019  
Match U13 D4  
USVO 3/FC VALLEE GRESSE 2 à 13h00



## COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 16 AVRIL 2019

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

#### MODULE U9 MINEURS LES 23 -24 AVRIL 2019 A AUTRANS (AFRAT LE MANOIR AUX LAUZES)

BAUSSAND Jeremy	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BAUSSAND Michael	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BELHOMME Cynthia	ISLE D'ABEAU F.C.
BOSSU Sara	CLAIX F.
CREOLA Mathis	F.C. VAREZE
LORENZI Flora	F.C. SUD ISERE
LUCE Alexis	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEEN 38
MARTINEZ Lucas	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
MARTINS NUNES Isabel	CLAIX F.
MORALES Safiha	CLAIX F.
PAGAS Oceane	ISLE D'ABEAU F.C.
PELLISSIER ROIDOR Clement	F.C. CROLLES BERNIN
SCARINGELLA Theo	F.C. CROLLES BERNIN
SPADA Yoan	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
TOUATI Morgan	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEEN 38
VERT Tybalt	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEEN 38

#### LISTE ATTENTE

SARTRE Lenny	F.C. CROLLES BERNIN
VANDAELE Thomas	VAREZE
THIBERT Ronan	VAREZE

### FORMATION CFF3 2-3 MAI ET 9-10 MAI 2019 A CHATTE

Nom Prénom	Club
AIT OUARET Abdelkader	F.C. D'ECHIROLLES
BARTHELEMY Nathan	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BAYLE Christian	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
BEHLOUL Salim	F.C. ALLOBROGES ASAFIA (EXCUSE)
BELGHERZE Sofien	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BEN ZBIBA Hassine	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
BENJADDIGUE Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BERRIOT Olivier	GRENOBLE FOOT 38
BOUCHAKOUR Ali	GRENOBLE FOOT 38
BOYER Mickael	C.S. NIVOLAS VERMELLE
COSNARD Josselin	F.C. BALMES NORD ISERE
DEBERNARDI Jean Christophe	U.S. RO-CLAIX
DUVERNE Nicolas	F.C. LA TOUR ST CLAIR
EL ABED Karim	F.C. D'ECHIROLLES
FAYARD Adel	U.S. CHATTOISE
FRIZON Xavier	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
GUIBOUD RIBAUD Frederic	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
IZERABLE Frederic	U.S. RO-CLAIX
JULLIEN Alexis	A. S. DE DOMARIN
LA ROCCA Hugo	ENT.S. DU RACHAIS
LAZZARI Anthony	U.S. SASSENAGEOISE F.
LOMBARD Patrice	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
MECCA Gaetan	U.S. GIEROISE
MONNET Christophe	CS NIVOLAS
PERRET Guillaume	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
PIRES David	C.S. MIRIBEL LES ECHELLES
PIZARRO CRUZAT Sofia	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SERVE Florian	O. ST MARCELLIN
VINCENT Aurelien	U.S. RO-CLAIX
YOUNES Habil	AM. TUNISIENNE ST MARTIN D'HERES
ZOUGAGH Farid	NOYAREY F.C.

**Liste d'attente**

KHOURY Pilar	GF38
FICADIERE Johan	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
KOHLER Philippe	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
MONDIERE Nicolas	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
ROMEAS Renaud	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX

## RASSEMBLEMENT INTER-DISTRICTS U14F/U13F

Ci-après listing des joueuses U14F/U13F convoquées pour le prochain Rassemblement Inter-Districts du jeudi 18 au samedi 20 Avril à Hauteville-Lompnès (01)

LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE FOOTBALL			
RASSEMBLEMENT INTERDISTRICTS U14 /U13F			
DISTRICT : ISERE			
	Nom Prénom	Date de naissance	Club
GB	BOUVIER Laurine	22/01/2005	FC Isle d'Abeau
2	VERCELLINO Camille	27/01/2005	FC Seyssins
3	BLOYON Mathilda	31/03/2005	FC Vallée du Guiers
4	BORIE Ambre	26/04/2005	FC Sud Isère
5	VARGOZ Sarah	25/05/2005	AS Vézeronce Huert
6	HAKULA Stacy	12/04/2005	CS Nivolas
7	ESSI Sofia	10/10/2005	GF 38
8	ROZAND Ysaline	16/04/2006	OI. St Marcellin
9	PIN Sophie	08/03/2006	US La Murette
10	TINOUCHE Dina	19/06/2006	FC Isle d'Abeau

**Encadrement** : Jérémy HUGONNARD-ROCHE; Astrid BAULE & Karl PLANCHE

## INTERCLUBS U6 À U9

Samedi 11 Mai 2019

Répartition des clubs

Club recevant	Club visiteur 1	Club visiteur 2	Club visiteur 3	Club visiteur 4
DOLOMIEU	LE BOUCHAGE	BOURGOIN JALLIEU	MEYRIE	
VEZERONCE	CHARVIEU	LAUZES	ASP BOURGOIN	
VALLEE DU GUIERS	ST GEOIRE EN VALDAINE	NIVOLAS	RUY MONTCEAU	BALMES N.I.
ISLE D'ABEAU	ACFC	VALLEE HIEN	TIGNIEU	VALLEE BLEUE
DOMARIN	ENT. FOOT ETANGS	CASSOLARD PASSAGEOIS	SEREZIN DE LA TOUR	
VALONDRAS	CHABONS	ASCOL	CORBELIN	

ST ANDRE LE GAZ	OYEU	BATIE MONTGASCON	FCTC	
CESSIEU	CREYS MORESTEL	BOURBRE	ROCHETOIRIN	
UNIFOOT	OL.NORD DAUPHINE	ECBF	ESTRABLIN	
CVL 38	REVENTIN V.	OL. VILLEFONTAINE	ST MAURICE EXIL	E2S
VAREZE	FARAMANS	FORMAFOOT B.V	CHEYSSIEU	THODURE
LA COTE ST ANDRE	MOS 3R	COLLINES	BEAUVOIR	COMMELLE
BREZINS	BEAUREPAIRE	IZEAUX	LIERS	
LA BATIE DIVISIN	CHIRENS	ST JOSEPH DE RIVIERE	LCA FOOT 38	
RIVES	ST HILAIRE DE LA COTE	BEAUCROISSANT	2 ROCHERS	
CHATTE	ST SIMEON BRESSIEUX	VERSAU	RO-CLAIX	
VINAY	ST HILAIRE ROSIER	VOIRON MOIRANS	ST QUENTIN	
VOUREY	VOREPPE	ST MARCELLIN	CROSSEY	
TULLINS	LA MURETTE	MOIRANS	SASSENAGE	
ST CASSIEN	LA SURE	SEYSSINS		
ECHIROLLES	ST HILAIRE TOUVET	SUD ISERE	ST PAUL DE VARCES	
GF38	CROLLES	ST GEORGES COMMIERS		
CLAIX	LE VERSOUD	MISTRAL	FC2A	
PONT DE CLAIX	MARTINEROIS	POISAT	4 MONTAGNES	
SEYSSINET	BOURG D'OISANS	MANIVAL	UOP	
JARRIE CHAMP	ECHIROLLES SURIEUX	AS GRESIVAUDAN		
VALLEE DE LA GRESSE	GIERES	FONTAINE	VALMONTAISE	
ASIEG	PIERRE CHATEL	DOMENE	ABBAYE	
EYBENS	ST MARTIN D'URIAGE	NOTRE DAME MESSAGE	BAJATIERE	
TENCIN/ GONCELIN	VILLENEUVE	FROGES	TOUVET TERRASSE	CHAMPAGNEUX
USVO	MONESTIER	PAYS ALLEVARD	BELLEDONNE GRES.	

## DETECTION U13

Liste des joueurs retenus pour le prochain rassemblement départemental :  
MERCREDI 22 MAI 2019, Rdv 13H45 au stade Le Mollard, Route du Rivier 38140 APPRIEU.

NOM	PRENOM	CLUB
PATRIA	Erwan	Grenoble F.38
POURCHIER	Esteban	Grenoble F.38
MEDROUB	Abdel Heidi	Grenoble F.38
ALLEGRET	Manny	Grenoble F.38
BEN AICHA	Najmi	Grenoble F.38
SAHIN	Adnan Can	Grenoble F.38
HALLAK	Rayan	Es Manival
RANDRIANASOLO	Mandresy	Fc Vazeze
CHAUVIN	Calvin	Fc Bourgoin J.
KINKELA	Emmanuel	Oc Eybens
MPLUTU	Prince	Seyssins
LACOTTE	Mathis	Isle d'Abeau
RICHARD	Mathisse	Ac Seyssinet
MAKENDELUA	Emmanuel	Ac Seyssinet
YANSANE	Jallaldine	Ac Seyssinet
GULTEKIN	Eren	Fc Mistral
GONCALVES	Diego	Es Rachais
NKWENTI	Randy Fru	Es Rachais
BARRALMARTIN	Noe	Fc Bourgoin J.
SCORDO	Yohan	Fc Bourgoin J.
LEVRAT	Mathis	Fc Bourgoin J.
COSTEPLANE	Bastien	Fc Bourgoin J.
DUHEM	Mathéo	Fc Bourgoin J.
BROIZAT	Yanis	OND
CALTAGIRONE	Eros	Grenoble F.38
FRAISSE	Noah	Grenoble F.38
CHALJUB CHAR	Jules	Grenoble F.38
JUHEL	Lino	Us La Murette
GASTALDIN	Calvin	Us La Murette
GLENAT	Alexis	Us La Murette
SAMUELBUKA	Lekila	Isle d'Abeau
BOBAN	Lorenzo	Tour St Clair
BELKHEIR	Chaouki	Seyssins
ELARIEK	Fares	USVO
ALI	Saidine	USVO

**Pour Information** : les 12 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 24 au 26 avril à Voiron.

**DETECTION U14**

**Prochain Rassemblement le MERCREDI 5 JUIN 2019,  
Rdv 13H40 au Stade Plan Menu Est à Coublevie**

NOM	PRENOM	CLUB
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles
MRAD	Mounir	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
KELLOUA	Sami	F Côte St André
PORTE	Yoan	FC Isle d'Abeau
GLENAT	Evan	US Murette
GHADJATI	Matys	US Murette
CARCENAC PELLICIER G	Nolhan	US Murette
CAIATI	Corentin	FC Crolles
BOESSO	Tim	FC Crolles
MANNONE	Tom	FC Seyssins
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
BONNEL	Noha	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
BELOUAT	Badis	G.Sud Dauphine
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
LIOI	Matheo	G.Sud Dauphine
TORELLI	Gino	G.Sud Dauphine
HANNOUNE	Yanis	ES Manival
NOE	Maxime	ES Manival
ROY	Clement	ES Manival
FOUQUET	Jonathan	2 Rochers FC
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
PERGER	Benjamin	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens
CRELEROT	Thomas	OC Eybens
LOMBARDI	Mattéo	F Côte St André
AKRIMI	Fares	FC Isle d'Abeau
MAGHALAES PORTELA	Kyllian	FC Bourgoin Jallieu
AZRARAK	Amine	FC Bourgoin Jallieu
MEIRELES	Nathan	FC Bourgoin Jallieu
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil
BLILI	Yacine	US Murette
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil

**Pour Information** : les 10 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 22 au 24 avril à Voiron.

## BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

**Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.**

### TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants)  - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre  Frais pédagogiques 90 €  IR2F en charge de la gestion administrative  Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
<p style="text-align: center;"><b>NOUVEAUTE</b></p> <p style="text-align: center;">2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins</p>	<p style="text-align: center;">DISPOSITIF INCHANGÉ</p> <p style="text-align: center;">1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison</p>	<p style="text-align: center;"><b>NOUVEAUTE</b></p> <p style="text-align: center;">2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h</p>	<p style="text-align: center;"><b>NOUVEAUTE</b></p> <p style="text-align: center;">2 bons</p>
<b>ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)</b>			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.  
Date butoir dernier jour de la formation.**